



BUGEYSUD

Communauté de communes

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

N° 05/01/2024-0088

Décision n° DEC-2024-1

Objet de la décision : Signature du marché de MOE pour les travaux de sécurisation de la falaise de Glandieu

Marché n° 2024-000000001-00

Madame la présidente

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D-2022-90 du conseil communautaire du 13 octobre 2022 par laquelle l'assemblée délibérante a donné délégation à la présidente de la communauté de communes Bugey-Sud, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités, et le cas échéant la résiliation des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour la Maitrise d'œuvre pour la sécurisation de la falaise de Glandieu

DECIDE :

Article 1er : : d'attribuer le marché public n°2024-000000001-00 pour la Maitrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la falaise de Glandieu, pour un montant de 13 755.00 € HT soit 16 530.00 € TTC à la société Antéa Group, Direction Sud, 109 Rue des Mercières 69140 Rillieux la Pape

Conformément aux textes visés ci-dessus, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Belley, le 08 Janvier 2024

La présidente,
Pauline GODET



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - CS 87071 - 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20240108-DEC-2024-1-DE
Date de télétransmission : 16/01/2024
Date de réception préfecture : 16/01/2024
Date de publication : 16/01/2024